

**AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS**  
**EXAMEN DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE LA SALUBRITÉ**  
**DES ALIMENTS (PRSA)**

**Destinataires :**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments

Équipe de direction du programme de reconnaissance de la salubrité des aliments

**Auteur :**

Ben Toeg, *MBA, CVC*

BDT Consulting Solutions



## Table des matières

Table des matières .....	ii
Résumé .....	3
Liste des acronymes .....	5
Contexte et objectifs de l'examen.....	6
Objectifs.....	6
Portée .....	7
Profil du consultant et introduction .....	8
Méthodologie et processus .....	9
Examen des documents.....	9
Sélection des personnes interrogées.....	9
Questions de l'entretien .....	9
Ébauche de rapport et rapport final.....	10
Résumé des principaux résultats .....	11
SECTION 1 : Pertinence du programme.....	11
Pertinence et valeur du programme .....	11
Résultats et avantages.....	13
Résultats et incidence.....	14
Demande à l'égard du PRSA.....	16
SECTION 2 – Mise en place du programme .....	17
Administration du PRSA.....	17
Administration de l'ONI .....	18
Manuels du programme et des procédures du PRSA.....	18
Documents de politique et de protocole FTP .....	20
Maintien de la reconnaissance (MR) .....	20
Communications et image .....	21
Autres programmes et duplication.....	21
Lacunes du programme .....	23
Possibilités d'amélioration.....	24
Résumé des recommandations.....	26
Recommandations principales.....	26
Recommandations secondaires .....	27
ANNEXE A : Description du PRSA .....	28
ANNEXE B : Liste des documents .....	28
ANNEXE C : Liste des personnes interrogées.....	29
ANNEXE D : Questions destinées aux personnes interrogées .....	30

## Résumé

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procède actuellement à un examen de son programme de reconnaissance de la salubrité des aliments (PRSA) volontaire. Voir l'annexe A pour obtenir une description du programme. Ce rapport parachève l'examen du programme qui a débuté le 18 octobre 2021 par une recherche contextuelle sur les documents clés, et treize entretiens avec des informateurs clés menés entre le 15 décembre 2021 et le 26 janvier 2022.

Dans ce rapport, on examine et analyse la pertinence et la valeur du programme, les résultats et les avantages, les résultats et l'incidence, ainsi que la demande à l'égard du programme. Il examine également les aspects de l'administration du programme du point de vue du PRSA et des organisations nationales de l'industrie (ONI), et passe en revue les diverses composantes du programme, notamment les manuels du programme et des procédures du PRSA, les documents de politique et de protocole FPT, la composante du maintien de la reconnaissance, ainsi que les aspects de la communication et de l'image du programme. Enfin, on envisage d'autres programmes qui pourraient faire double emploi avec certains aspects du PRSA, et évalue à la fois les faiblesses du programme et les possibilités d'amélioration.

Le PRSA est en fonction depuis 2001, et il s'agit de la première évaluation officielle du programme. Cette dernière est réalisée à la demande de l'équipe de gestion qui dirige le PRSA au nom de l'ACIA, qui exécute le programme au moyen d'un protocole d'entente (PE) avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Le rapport a révélé que le PRSA demeure très efficace pour veiller à ce que les systèmes de salubrité des aliments mis au point par l'industrie par l'entremise des ONI respectent les normes du gouvernement fédéral, qu'ils font périodiquement l'objet d'une vérification et à ce qu'ils répondent aux demandes et aux exigences des consommateurs et de l'industrie. On a aussi conclu que le programme offre un énorme avantage aux producteurs (agriculteurs) et qu'il a des retombées considérables. Bien qu'il y ait un nombre restreint d'ONI au Canada, les avantages du programme de salubrité des aliments profitent à des dizaines de milliers de producteurs canadiens, donnant ainsi au gouvernement fédéral un accès et une influence sans précédent à l'échelle de la ferme. Le PRSA souffre des limites de son champ d'application, et n'a pas évolué pour intégrer d'autres programmes d'assurance nécessaires à l'industrie et aux marchés d'exportation. Le PRSA est considéré comme une réussite issue de la collaboration entre le gouvernement canadien et l'industrie. Cependant, il est largement méconnu des autres ministères fédéraux, et même au sein de l'ACIA.

Dans le présent rapport, on recommande que l'ACIA dialogue avec l'industrie pour élargir la portée du PRSA afin d'y inclure d'autres programmes d'assurance notamment dans les domaines de la biosécurité, de la traçabilité, de la durabilité et du bien-être des animaux. On préconise par ailleurs que le programme doive disposer de ressources adéquates pour permettre son développement ainsi que la modernisation, la rationalisation et la numérisation de tous les documents et manuels du programme à mettre à jour en tenant compte de la portée et du mandat révisés. En outre, le programme devrait

mener de vastes consultations avec les provinces et les territoires afin de solliciter leur participation à l'élaboration continue du PRSA, ce qui renforcera les liens de responsabilité partagée à l'égard des résultats du programme. Le PRSA devrait également envisager des niveaux de reconnaissance qui facilitent la pleine reconnaissance des ONI qui en ont besoin, ainsi que la reconnaissance partielle par la vérification des ONI qui ne nécessitent que des capacités de phase 1 (technique) ou de phase 2 (administrative) dans leurs programmes d'assurance. Enfin, l'ACIA devrait se pencher sur la question de la visibilité du programme non seulement au sein de l'ACIA elle-même, mais aussi auprès des autres ministères, en veillant à ce que le PRSA soit inclus dans le Cadre ministériel des résultats de l'Agence.

Ce rapport se termine par des annexes qui portent sur une description du PRSA, le modèle de l'entretien et la liste des personnes interrogées.

## Liste des acronymes

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP)

Autres ministères (AM)

CanadaGAP® (GAP) – un programme élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA) parmi les fournisseurs de fruits et légumes.

Équivalent temps plein (ETP)

Examen technique 1 (ET1) – fait référence à un examen technique du modèle générique HACCP et du manuel du participant.

Examen technique 2 (ET2) – fait référence à un examen technique du manuel du système de gestion de la salubrité des denrées alimentaires et du matériel de formation connexe.

Gouvernement du Canada (GC)

Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT)

Initiative mondiale pour la salubrité alimentaire (GFSI)

Maintien de la reconnaissance (MR)

National Sanitation Foundation (NSF)

Organisation nationales de l'industrie (ou organisme équivalent) (ONI)

Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments (PRSA)

Safe Quality Food (SQF)

## Contexte et objectifs de l'examen

À la demande de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de l'équipe responsable de la mise en œuvre du Programme de reconnaissance de salubrité des aliments (PRSA), on a demandé au consultant de rechercher des moyens nouveaux, modernes et efficaces permettant au gouvernement fédéral de maintenir les contrôles de salubrité des aliments à la ferme et en aval de celle-ci dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA.

Le PRSA offre une reconnaissance par le gouvernement des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et en aval de celle-ci élaborés et mis en œuvre par des organisations nationales de l'industrie afin :

- d'améliorer la salubrité alimentaire;
- de préserver la confiance des consommateurs canadiens;
- de faciliter l'accès aux marchés.

Le processus est dirigé par l'ACIA avec la participation d'autres gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) et comporte trois volets :

1. Examen technique gouvernemental : fournit des conseils techniques pour soutenir l'élaboration d'un système de salubrité des aliments basé sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) et s'assurer que le système de gestion de la salubrité des aliments a été mis en œuvre de manière efficace et cohérente.
2. Évaluation de la mise en œuvre : comprend une vérification par une tierce partie crédible et une évaluation ultérieure par le gouvernement de la conformité du programme selon les résultats de la vérification.
3. Maintien de la reconnaissance : les organisations sectorielles nationales sont tenues de participer à un processus d'examen continu sur cinq ans pour conserver la reconnaissance et doivent fournir des preuves à des intervalles de 20, 40 et 60 mois. (au-delà de 60 mois, en cours d'évaluation)

Le processus de reconnaissance fournit un cadre permettant d'assurer une surveillance gouvernementale adéquate dans le but de maintenir la confiance dans les systèmes d'assurance de la salubrité alimentaire dirigés par l'industrie.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a fourni des fonds à l'ACIA pour qu'elle administre le programme en vertu d'un PE au moyen des divers cadres stratégiques d'AAC en agriculture (Cultivons l'avenir, Cultivons l'avenir 2 et l'actuel Partenariat canadien pour l'agriculture).

### Objectifs

- Revoir le PRSA pour s'assurer qu'il demeure pertinent dans le cadre du programme de modernisation de l'ACIA.

- Trouver des gains d'efficacité dans la façon dont le programme est administré afin de réduire les délais d'obtention d'une pleine reconnaissance et le fardeau administratif de l'industrie et de l'ACIA.
- Rechercher des moyens d'améliorer l'adoption du PRSA par les organisations sectorielles nationales.

### **Portée**

- Analyser la pertinence actuelle du PRSA pour les organisations nationales de l'industrie à la lumière de l'avènement de programmes d'assurance privés (tels que Red Tractor au Royaume-Uni);
- Faire des recommandations, si le PRSA reste pertinent, sur la manière de mettre en œuvre ce programme plus efficacement en vue de réduire la charge administrative et la durée de la reconnaissance;
- Explorer et recommander des moyens concrets d'améliorer l'adoption du PRSA par les organisations sectorielles nationales, que ce soit au moyen du PRSA ou d'autres modes de prestation de services.

## Profil du consultant et introduction

M. Ben Toeg est analyste commercial principal et consultant en gestion. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (1998), licence spécialisée : finance et gestion entrepreneuriale) et d'un MBA (2003) de la Telfer School of Management. Il est également membre de l'Association canadienne des conseillers en management et a obtenu le titre de consultant en management certifié (2013). Il détient plus de 15 ans d'expérience de travail avec divers ministères du GC et des organisations privées. Son travail est axé sur l'analyse stratégique, les processus de gestion du changement, la mise en œuvre du changement, l'harmonisation opérationnelle, la conception et l'évaluation de l'organisation et l'optimisation du rendement organisationnel.

M. Toeg a également une bonne connaissance de l'ACIA, puisqu'il y a travaillé en 2007, lors de la création de la Direction générale des programmes, dans le domaine de la gestion du rendement, alors que la salubrité alimentaire était une priorité. Il a eu des contrats ultérieurs avec l'Agence depuis cette époque.



## Méthodologie et processus

Le consultant a rencontré des spécialistes en la matière de l'ACIA et d'AAC afin de lancer un examen du PRSA et d'obtenir des renseignements généraux. Des réunions périodiques avec l'équipe ont été organisées pour répondre aux questions découlant de l'examen des documents clés du programme. Enfin, une méthodologie et une série de questions initiales ont été soumises à l'équipe à des fins de commentaires et d'approbation afin d'interroger les principaux partenaires du programme.

Les principaux partenaires à interroger sont les suivantes :

- L'équipe de gestion du PRSA de l'ACIA;
- L'équipe de livraison du PRSA (spécialistes en la matière);
- Un représentant d'un programme d'assurance d'AAC;
- Un ou des représentants de deux ONI pleinement reconnues (ou l'équivalent);
- Un ou des représentants d'au moins une ONI (ou l'équivalent) qui n'a achevé que la phase d'examen technique (ET) 1;
- Un ou des représentants d'une ONI (ou équivalent) qui a terminé la phase ET1 et ET2 en vue d'une pleine reconnaissance;
- Les partenaires provinciaux et territoriaux.

Consultez l'annexe C pour une liste complète des personnes interrogées, et l'annexe D pour les questions de l'entretien.

Le consultant a effectué des recherches et mené des entretiens afin d'obtenir des données à analyser.

### Examen des documents

L'examen des documents a été réalisé afin de connaître le contexte, l'histoire et la méthodologie du PRSA. Il a porté sur des documents de politique clés et des manuels d'instruction. L'interaction avec l'équipe de gestion du PRSA a permis de faire ressortir et d'explorer les problèmes, et d'élaborer une série de questions définitives destinée à la phase des entretiens (voir l'annexe B pour une liste des principaux documents du programme examinés).

### Sélection des personnes interrogées

L'énoncé des travaux définissait le type et le nombre d'intervenants à inclure dans les entretiens. L'équipe de gestion du PRSA a préparé la liste initiale des personnes à interroger. Le consultant a contacté chaque personne interrogée individuellement pour planifier son entretien téléphonique et, après confirmation de sa disponibilité, lui a envoyé à l'avance une copie des questions de l'entretien afin qu'elle puisse se préparer.

### Questions de l'entretien

Le consultant a dressé une liste initiale de questions clés utiles pour évaluer la pertinence et l'efficacité du PRSA. L'équipe de gestion du PRSA a revu ces questions et les a peaufinées. L'entretien a été structuré en trois parties : 1) pertinence du programme, 2) efficacité du programme, et 3) résultats du programme et recommandations. La liste définitive des questions de l'entretien figure à l'annexe D.

Les entretiens ont tous été prévus entre le 22 décembre 2021 et le 26 janvier 2022. L'entretien était informel, et permettait à la personne interrogée de parler de son expérience du programme en répondant aux questions les plus importantes pour elle. Toutes les questions ne s'appliquaient pas à chaque personne interrogée, car les personnes interrogées ont interagi différemment avec le programme selon leur rôle : gestion du programme, gestion d'un programme d'assurance similaire, direction d'une ONI (ou l'équivalent) ayant obtenu une reconnaissance totale ou partielle, représentation d'un partenaire provincial ou territorial.

Les résultats de chaque entretien ont été consignés individuellement et séparément. De nombreuses personnes interrogées ont exprimé le souhait que les réponses demeurent confidentielles. Pour cette raison, les réponses ne figurent pas en annexe du présent rapport. Toutefois, les résultats sont résumés dans la section qui suit.

Tous les entretiens ont été menés par téléphone et ont duré de trente-cinq à soixante minutes.

### **Ébauche de rapport et rapport final**

Le consultant a compilé les réponses des personnes interrogées et a préparé un document principal avec toutes les réponses de chaque question dans un document MS Excel afin de faciliter l'analyse. Dans cette compilation de résultats, chaque commentaire est suivi d'un code aléatoire représentant son auteur et non de son nom, de son organisation ou de son affiliation afin de préserver l'anonymat. Cependant, comme le nombre de personnes interrogées est relativement faible et que les avis provenaient du gouvernement fédéral, d'une ONI ou d'un partenaire FPT, on pourrait facilement attribuer les commentaires à un type d'intervenant, mais pas nécessairement à un intervenant particulier.

Le rapport met en évidence les commentaires, observations et recommandations des personnes interrogées les plus fréquemment mentionnées. On y révèle le problème cible examiné sous différents angles et tire des conclusions basées sur les commentaires pour lesquelles un consensus élevé existe. Il y a quelques répétitions dans la section des résultats parce que l'importance de certains points de l'examen revient à divers endroits au cours de l'entretien, car il s'agit de thèmes transversaux.

\*REMARQUE : Le résumé des principales conclusions rend compte des commentaires et des avis des personnes interrogées. Les commentaires ont été rapportés tels que l'intervieweur les a consignés. Tous les commentaires peuvent ne pas être exacts et dépendent de la connaissance du PRSA des personnes interrogées. Afin de préserver l'impartialité de ce rapport, les déclarations qui nécessitaient des éclaircissements supplémentaires ou qui contenaient des inexactitudes mineures n'ont été que peu ou pas modifiées.

## Résumé des principaux résultats

### SECTION 1 : Pertinence du programme

#### Pertinence et valeur du programme

- Le PRSA reste très pertinent, notamment parce qu'il offre une reconnaissance officielle par le gouvernement du Canada;
- La plupart des ONI ont utilisé la méthodologie et le cadre du PRSA pour élargir le champ d'application de leurs programmes nationaux au-delà de la simple salubrité des aliments, afin d'inclure d'autres composantes du programme d'assurance exigées par l'industrie, telles que la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être des animaux;
- Les différentes ONI ont différents besoins et attentes vis-à-vis du PRSA, mais dans tous les cas, le programme est très pertinent pour leurs activités. Certaines ONI exigent la pleine reconnaissance de leurs systèmes de salubrité des aliments, tandis que d'autres n'exigent que l'acceptation de leurs composantes ET1 et ET2;
- Les ONI bénéficient de l'assistance technique fournie par l'ACIA et sont en mesure de transférer ces connaissances à leurs membres;
- On s'inquiète de plus en plus du fait que le PRSA, dans sa forme actuelle, perd de sa valeur parce qu'il ne suit pas les exigences de l'industrie au regard d'autres programmes d'assurance.
- Il existe un large consensus sur le fait qu'il faut élargir le mandat du programme, puis actualiser et moderniser ses documents et ses manuels, en les rendant accessibles en ligne au moyen d'une plateforme numérique;
- La pleine reconnaissance et la reconnaissance partielle par le PRSA offrent aux ONI et aux producteurs un degré élevé de confiance dans leur système de salubrité des aliments. La vérification des programmes des ONI n'a pas la même portée et incidence auprès des consommateurs que la reconnaissance par le gouvernement fédéral.
- Le PRSA, en tant que programme volontaire, est une réussite canadienne issue d'une collaboration entre le gouvernement et l'industrie;
- Le PRSA est suffisamment souple pour s'adapter aux différents besoins et exigences des ONI, sans perdre sa rigueur scientifique qui garantit un respect strict des principes HACCP;
- Le PRSA est axé sur le marché. La plupart des intervenants en aval, dont les grossistes, les détaillants, les chaînes de restaurants et les clients de l'industrie, exigent que des systèmes de salubrité des aliments soient mis en place à la ferme et respectés; et une fois qu'elles apprennent qu'un programme d'une ONI est reconnu par le gouvernement fédéral, leurs préoccupations en matière de gestion des risques sont réduites au minimum;
- La reconnaissance par le gouvernement fédéral confère une crédibilité immédiate, et la plupart des producteurs des ONI se réjouissent de la crédibilité qu'elle apporte à leur exploitation;
- Certaines ONI accordent une telle importance à la pleine reconnaissance qu'ils s'en servent en marketing et pour valoriser leur image;
- Le PRSA est normalisé, satisfait aux normes internationales, est pratique et rigoureux.

## Pertinence propre au gouvernement du Canada

- Les ONI reconnaissent la valeur ajoutée du PRSA pour le gouvernement fédéral. Les producteurs et les exploitations agricoles échappent à l'autorité réglementaire du gouvernement fédéral, car ils relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Cependant, dans le cadre d'un programme de salubrité des aliments dirigé par l'industrie et cherchant à être reconnu par le gouvernement fédéral, les ONI et les producteurs accordent au gouvernement fédéral une surveillance dans un domaine où ils n'ont aucune autorité réglementaire. Grâce aux milliers de producteurs qui adoptent le programme de salubrité des aliments d'une ONI et acceptent le maintien de la reconnaissance du PRSA offerte par le gouvernement fédéral, les consommateurs canadiens sont mieux protégés;
- Le PRSA manque de visibilité au sein de l'ACIA et des autres ministères. Comme le PRSA est un programme volontaire et non un programme réglementaire obligatoire, le programme est moins connu, moins respecté au sein de l'ACIA et n'apparaît pas dans les rapports de mesure du rendement de l'Agence. Les partenaires interrogés estiment généralement que c'est extrêmement regrettable, car le gouvernement fédéral a tout à gagner avec ce programme, qui lui permet d'exercer une surveillance dans des domaines où il n'a absolument aucune autorité;
- Le PRSA en tant que système de salubrité des aliments a une grande valeur, car les vérifications réalisées par le gouvernement fédéral sur les programmes dirigés par l'industrie pour garantir qu'ils respectent les normes internationales sont largement reconnues et considérées comme une référence au pays.
- Le programme est un moyen abordable pour les ONI et les producteurs de garantir que leurs pratiques sont sûres, qu'ils se tiennent à jour sur le plan scientifique et respectent les principes HACCP, que leurs produits soient facilement commercialisables et que la confiance des consommateurs est préservée;
- Répond aux attentes des consommateurs, de l'industrie et des clients, à l'échelle nationale et internationale;
- Optimise l'aide technique apportée par les spécialistes en la matière du gouvernement et les services de vérification réalisés par ces derniers pour renforcer les programmes de salubrité des aliments des ONI;
- Permet la collaboration entre le gouvernement fédéral, les paliers FPT et l'industrie;
- Pour les ONI, le PRSA est plus rentable que les programmes privés qui peuvent être moins pertinents pour eux;
- La reconnaissance apporte une crédibilité immédiate;
- La valeur pourrait être améliorée par une sensibilisation accrue au programme au sein du gouvernement et de l'industrie;
- Le PRSA répond au besoin de montrer ce qui se passe réellement à la ferme, et représente une bonne valeur pour l'investissement parce qu'il fournit une reconnaissance par le gouvernement d'un programme créé par l'industrie. Il demeure pratique et raisonnablement souple;
- Le PRSA apporte une grande valeur aux ONI grâce à des spécialistes en la matière techniquement qualifiées et expérimentées qui effectuent des examens rigoureux de leurs

programmes en veillant à ce que les pratiques exemplaires et les normes soient respectées et maintenues. Le coût pour l'ONI est en grande partie subventionné parce que ces ressources sont souvent des employés FPT;

- Les vérifications internes d'un programme créé par une ONI, bien qu'utiles, n'ont pas la même valeur qu'un examen externe effectué par le gouvernement fédéral avec des spécialistes techniques qualifiés et impartiaux.

## Résultats et avantages

- Les systèmes de salubrité des aliments sont conformes aux principes HACCP et aux normes internationales;
- Le PRSA permet de préserver la confiance des consommateurs canadiens;
- Le PRSA répond aux exigences de l'industrie canadienne en matière de gestion des risques;
- Le PRSA facilite l'accès aux marchés internationaux si l'ONI en a besoin;
- Le PRSA assure la conformité aux lois, aux politiques et aux protocoles fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- Le PRSA est unique au monde, l'un des seuls et des meilleurs exemples de collaboration public-privé;
- Les ONI reconnaissent la valeur du PRSA même si elles n'ont pas terminé toutes les étapes du programme pour obtenir une pleine reconnaissance;
- Les ONI qui ont obtenu et conservent une reconnaissance complète et qui demandent à leurs membres d'utiliser le programme constituent une réalisation importante pour le programme;
- Il n'y a qu'un nombre limité de grandes ONI au Canada, soit environ 17, et toutes les grandes ONI utilisent le programme et demandent à leurs producteurs membres d'y recourir, certains le rendant même obligatoire (cinq programmes ont obtenu une reconnaissance complète);
- Les systèmes de salubrité des aliments demeurent gérés par l'industrie et sont volontaires;
- Reconnaissance du système d'assurance de l'industrie par le gouvernement fédéral;
- Connaissance par l'ACIA des pratiques des ONI et de l'industrie;
- Aperçu de l'ACIA sur les activités des exploitations agricoles;
- Maintenir la confiance du consommateur canadien et des intervenants en aval;
- Permet l'expansion de marchés, surtout des marchés internationaux;
- L'ACIA et les spécialistes FPT en la matière sont à la disposition des ONI pour offrir une aide technique;
- Permet à l'ACIA de pénétrer dans les pratiques des ONI et des exploitations agricoles;
- Le fait de relier les ONI et les exploitations agricoles à un programme scientifique rigoureux, basé sur le système HACCP, garantit la crédibilité;
- La méthodologie et le cadre du PRSA, bien que conçus pour la salubrité des aliments, ont renforcé la capacité des ONI à ajouter au programme d'autres garanties telles que la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être des animaux;
- L'industrie a adopté des normes de salubrité alimentaire faisant l'objet d'une vérification et les respecte;

- Grâce à la reconnaissance et aux vérifications du gouvernement fédéral, les détaillants et autres acheteurs savent que les protocoles de salubrité alimentaire ont été respectés et qu'en conséquence, les risques d'insalubrité alimentaire sont réduits chez les fournisseurs;
- Le PRSA est abordable, contrairement aux programmes d'assurance privés. Les principaux coûts sont les ressources humaines, le temps, les vérifications occasionnelles réalisées par des tiers et le maintien de la reconnaissance;
- Disponibilité du financement d'AAC pour la mise en place de programmes de salubrité des aliments;
- Souplesse et respect de l'ACIA envers l'industrie (ONI) et les producteurs, sans insister sur une reconnaissance complète;
- Le PRSA permet aux ONI d'améliorer la salubrité des aliments dans les exploitations agricoles, en répondant aux exigences des intervenants en aval, notamment des détaillants, des grossistes et des restaurants;
- La connaissance et l'expérience acquise avec le PRSA par les ONI ont renforcé leurs capacités non seulement à élaborer et à maintenir un système de salubrité des aliments, mais aussi à tirer parti de ces capacités pour intégrer et mettre en œuvre d'autres programmes d'assurance assurant la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être animal, en utilisant la même méthodologie et approche scientifique que le PRSA, même si ces aspects du programme national ne sont pas encore reconnus par l'ACIA;
- L'adoption par les producteurs des programmes de salubrité des aliments acceptés par le PRSA a augmenté de façon constante depuis la mise en place du programme;
- D'autres programmes d'assurance de l'industrie ont su tirer parti de l'expérience et des leçons tirées du PRSA pour éclairer leurs propres programmes, comme le programme CanadaGAP;
- Selon le PRSA, il était et est toujours extrêmement important pour les producteurs d'obtenir la reconnaissance de leur programme par le gouvernement fédéral, car cela leur permet d'avoir accès à des marchés nationaux et internationaux pour vendre leurs produits;
- Le fait d'avoir un programme national géré par l'industrie, examiné et reconnu par le gouvernement fédéral, qui respecte des normes internationalement connues, est attrayant pour les gouvernements d'autres pays et est considéré comme un modèle de collaboration public-privé (gouvernement-industrie);
- Le PRSA répond à la demande des acheteurs/consommateurs en matière de systèmes de salubrité des aliments (réduction des risques);
- Le PRSA offre une crédibilité et du respect aux ONI et aux producteurs aux yeux des intervenants.

## **Résultats et incidence**

- Le mandat de reconnaissance des systèmes de salubrité des aliments élaborés par l'industrie est terminé et a été réalisé avec excellence;
- Si la mesure du succès porte uniquement sur les ONI qui ont achevé le processus de reconnaissance complète, alors nous ne disposons que d'un portrait partiel de la situation.

Certaines ONI n'ont besoin que d'une reconnaissance partielle, mais cela n'est pas pris en considération;

- L'un des indicateurs de réussite ne vise pas seulement l'ONI qui a obtenu une reconnaissance totale ou partielle, mais les milliers d'exploitants qui mettent en œuvre le programme à l'échelle nationale et se conforment aux exigences d'une vérification périodique;
- Les incidents liés à la salubrité des aliments ont considérablement diminué depuis la mise en place du PRSA à l'échelle de l'exploitation agricole;
- La mise en œuvre d'un système de salubrité des aliments est désormais la norme et ce à quoi on s'attend, contrairement à la situation d'il y a vingt ans;
- Certaines ONI ont instauré des politiques selon lesquelles tous leurs membres doivent mettre en œuvre des programmes acceptés par le PRSA dans leur exploitation. Ce qui agrandit la portée du gouvernement fédéral qui exerce alors une surveillance à la ferme alors qu'auparavant il n'en exerçait aucune parce que cela ne relevait pas de sa compétence;
- Le mandat du PRSA est pleinement réalisé et les objectifs, atteints;
- Il y a un nombre limité d'ONI, et le PRSA a ciblé la plupart d'entre elles en totalité ou en partie. Cinq programmes ont obtenu une reconnaissance complète;
- Bien qu'il existe une reconnaissance de la salubrité des aliments, les exigences de l'industrie et des intervenants ont évolué pour inclure d'autres exigences d'assurance et le PRSA devra s'adapter pour rester pertinent;
- L'industrie souhaite que le PRSA se poursuive, et qu'il soit élargi. Il n'y a pas de solution de rechange viable et les ONI et les producteurs s'y sont déjà fortement investis;
- Il existe une justification et une demande suffisantes pour que le PRSA soit maintenu indéfiniment, et que son mandat soit élargi pour inclure au moins la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être des animaux;
- La normalisation et la reconnaissance fédérale d'un programme équivalent à l'acceptation nationale des normes et à la volonté collective de renforcer les capacités pour garantir leur respect;
- Le gouvernement fédéral est considéré comme l'autorité la meilleure et la plus compétente pour assurer l'examen d'un programme d'une ONI;
- Les ONI et les producteurs ajoutent de la valeur au PRSA, à l'échelle du pays;
- Le PRSA est exigé par les consommateurs, les détaillants, les grossistes, les chaînes de restaurants, etc.;
- Le PRSA permet d'accéder aux marchés internationaux;
- Valeur ajoutée pour le gouvernement fédéral car il peut surveiller la salubrité des aliments et possiblement d'autres programmes de l'exploitation agricole;
- L'incidence du programme doit être revue afin de connaître les différentes exigences des ONI en matière de reconnaissance, et d'accepter cette différence;
- Pour des raisons de visibilité et de responsabilité, le PRSA devrait être inclus dans le cadre des résultats ministériels de l'ACIA et dans les processus de mesure du rendement connexes, si ce n'est déjà fait;

- Le nombre de producteurs adoptant les normes et la réduction du nombre d'incidents de salubrité alimentaire à l'échelle de l'exploitation sont les principaux indicateurs de l'incidence du PRSA;
- Pour accroître l'incidence du programme, les ONI devraient être tenues de fixer un nombre minimum de producteurs qui mettent en œuvre le programme à l'échelle de l'exploitation une fois qu'ils ont reçu une reconnaissance complète ou partielle; sinon, le programme perdra sa crédibilité.

### **Demande à l'égard du PRSA**

- Les partenaires détaillants, les grossistes et les intervenants en aval exigent des ONI et des exploitants qu'ils disposent d'un programme de salubrité des aliments pour réduire les risques, et le PRSA répond à cette exigence;
- Pour pénétrer d'autres marchés, y compris les marchés internationaux, il faut disposer d'un programme de salubrité des aliments reconnu, et le PRSA répond à cette demande, surtout parce que la reconnaissance émane du gouvernement fédéral (et non du secteur privé);
- Certaines ONI ayant obtenu la pleine reconnaissance obligent leurs membres clients à mettre en œuvre le programme à l'échelle de l'exploitation;
- Une fois le programme établi, les ONI préfèrent s'en tenir au PRSA, car il est efficace et rigoureux;
- Il existe des preuves anecdotiques que certains producteurs étrangers ont recours à un programme accepté par le PRSA pour avoir accès au marché canadien;
- Les partenaires de la chaîne d'approvisionnement ont besoin d'une certification ou d'une reconnaissance du programme de salubrité des aliments, et lorsqu'ils entendent dire qu'une ONI a mis en place le PRSA, il arrive souvent qu'ils n'exigent pas de lettre ou d'une autre preuve de conformité. Le simple fait de savoir que le programme fédéral a été mis en œuvre et a été reconnu répond à leurs exigences;
- Le programme sur la salubrité des aliments au Canada a sensibilisé les consommateurs et les détaillants à la nécessité d'un système de salubrité des aliments, et c'est pourquoi ils le réclament;
- Les producteurs apprécient le PRSA, car il donne de la crédibilité à leurs activités;
- La nature indépendante du processus de reconnaissance et de vérification est ce que les producteurs recherchent; et aussi le fait que le programme soit abordable;
- Les producteurs sont fiers d'appartenir à une ONI qui a obtenu la pleine reconnaissance de son programme par le PRSA;
- Les producteurs préfèrent une validation externe de l'ensemble de leur programme plutôt que de simples vérifications internes menées par leur ONI (mais résisteraient aux inspections sur place du gouvernement fédéral);
- Certaines ONI ne souhaitent pas obtenir une reconnaissance complète de leur programme, mais veulent adhérer au PRSA pour bénéficier de l'examen technique externe pour les phases ET1 et ET2, car cela répond à leurs besoins.



## SECTION 2 – Mise en place du programme

### Administration du PRSA

- Le PRSA semble être administré efficacement avec un personnel très réduit, mais expérimenté. Le PRSA dispose de deux ETP et du soutien de la direction de l'ACIA, ce qui est probablement trop peu. Les ETP sont efficaces, fournissent un bon service, sont compétents au niveau technique et font le travail en temps voulu. S'ils partent, le programme sera mis en péril;
- La réduction du personnel du PRSA a eu une incidence négative sur le programme, en particulier sur la formation;
- La COVID-19 a réduit les déplacements et les possibilités de formation; toutefois, les réunions virtuelles et la participation ont augmenté;
- L'engouement des provinces et des territoires envers le PRSA s'amenuise au fil des ans, en partie à cause du roulement du personnel et du manque de ressources pour intégrer et former adéquatement les nouveaux employés;
- On s'inquiète du fait que d'autres priorités et pressions au sein de l'ACIA ont nui au PRSA pour ce qui est des ETP et du budget nécessaires ces dernières années, ce qui a eu des répercussions sur l'efficacité et les possibilités d'expansion du programme;
- Les problèmes de budget, de gestion budgétaire et d'allocation ont empêché certaines activités dans le passé, notamment des formations et des réunions. Dans le passé, l'argent alloué au PRSA a été utilisé pour des activités non liées au PRSA;
- Bien que l'ONI doit prendre le temps de mettre en place et en œuvre le programme, les retards dus au fait de ne pas recevoir de réponse rapide de la part de l'ONI constituent un problème. On sait que les ONI ont des ressources limitées, des contraintes de temps et des mandats importants, mais il faudrait inclure des délais et des échéances afin que les ressources limitées soient utilisées plus efficacement et que le processus avance;
- Le PRSA est présenté clairement, dispose de bons modèles, d'une bonne orientation et de manuels et de documents complets et détaillés;
- Les retards dans l'attribution de fonds par AAC pour participer au PRSA ont empêché certaines ONI d'adhérer au programme et de le mettre en œuvre de manière efficace;
- L'une des principales préoccupations concernant l'efficacité du programme a trait aux examens du maintien de la reconnaissance. Tous les aspects du programme sont examinés à chaque fois, plutôt que de considérer uniquement les éléments qui ont changé ou qui sont nouveaux et de procéder à des examens ponctuels des autres aspects du programme;
- On s'inquiète de la normalisation des programmes partout au Canada, en partie à cause des règles et règlements provinciaux, et on se demande si l'examen du PRSA est suffisamment transparent;
- Des ressources humaines suffisantes pour élaborer et maintenir le programme demeurent une difficulté à la fois pour les ONI et l'ACIA et causent des retards dans la mise en œuvre et le maintien du programme;
- Pour rendre le programme plus efficace, il convient de créer des documents plus simples, une foire aux questions et des documents spécifiques ou supplémentaires qui traitent de processus

particuliers pour gagner du temps. La gestion de manuels volumineux est fastidieuse et est chronophage;

- Ceux qui ont suivi le processus savent où se trouvent les raccourcis qui ne compromettent pas la qualité, mais qui accélèrent le processus, mais on ne tient pas compte de ces leçons dans la mise en œuvre du programme;
- En ce qui concerne les examens, il arrive que différentes intervenantes exigent différents types de données, ce qui est inefficace;
- Le manque de sensibilisation et de visibilité du PRSA réduit l'efficacité du programme, car les ONI doivent éduquer les intervenants en aval sur le programme du gouvernement, notamment parce que même les autres ministères (y compris l'ACIA elle-même) ne connaissent pas le PRSA;
- AAC reconnaît se sentir distant et éloigné du PRSA bien qu'il soit le propriétaire du programme;

### **Administration de l'ONI**

- Le PRSA est un programme détaillé dont l'élaboration et le maintien nécessitent du temps et des ressources;
- Il n'y a pas de raccourci pour respecter les normes HACCP, et le programme est aussi efficace et allégé qu'il peut l'être, compte tenu des complexités qu'il gère;
- Chaque ONI est tenue d'élaborer son propre programme et l'administration de ces programmes relève de sa compétence; cependant, lorsque l'ONI cherche à obtenir une reconnaissance par le biais du PRSA, elle doit s'adapter et adhérer aux exigences du gouvernement qui, si elles ne sont pas prises en compte dès le début de l'élaboration du programme, peuvent ajouter des coûts, du temps et de la complexité;
- Certaines ONI ne recherchent pas une reconnaissance complète parce qu'elles estiment ne pas en avoir besoin;
- Le processus d'examen technique peut être lourd et fastidieux; toutefois, s'il était combiné en un seul processus d'examen, il pourrait être plus efficace;
- Le maintien de la reconnaissance, surtout quand on a fait plusieurs fois le processus, semble redondant;
- Le PRSA n'est pas plus difficile à administrer que les autres programmes d'assurance;
- La qualité et la compétence de l'équipe technique du PRSA doivent être maintenues, en particulier lorsque et si des changements interviennent dans le personnel actuel en raison de départs à la retraite, etc. Un plan de relève doit être mis en place pour garantir non seulement la compétence scientifique et technique, mais aussi la connaissance des activités agricoles modernes.

### **Manuels du programme et des procédures du PRSA**

- Les manuels n'ont pas été revus ou mis à jour depuis leur création il y a plus de vingt ans;
- La confusion règne quant à la raison pour laquelle un programme et un manuel de procédures sont nécessaires, alors qu'une grande partie du contenu est similaire ou identique. Pourrait être simplifié;

- Les manuels sont considérés comme très complets et fournissent aux ONI les directives et les modèles nécessaires pour élaborer et maintenir avec succès un système de salubrité des aliments, et même pour utiliser le cadre afin d'intégrer d'autres exigences en matière d'assurance alimentaire;
- Le fait qu'ils soient toujours aussi utiles aujourd'hui qu'à l'époque où ils ont été rédigés témoigne de leur qualité et de leur excellence;
- Les manuels font référence à des postes et des rôles qui n'existent plus et qui pourraient bénéficier d'une mise à jour;
- Les exigences techniques des examens de vérification, notamment les exigences techniques et la formation des vérificateurs, ont été mises à jour, mais ne figurent pas dans les manuels;
- Le plus gros problème avec les manuels est leur longueur. Ils sont encombrants. Ils devraient être numérisés et mis à disposition en ligne avec des fonctions de recherche, une section FAQ et d'autres commodités pour faciliter l'accès et la navigation;
- Le PRSA est un processus scientifique complexe, et la longueur des manuels est en fait une nécessité pour gérer cette complexité. Il n'y a pas de raccourci, mais l'adoption d'un langage plus simple (moins scientifique) serait bénéfique et faciliterait l'adoption et l'utilisation;
- Une modernisation et une mise à jour approfondies des documents seraient justifiées si le mandat du PRSA devait être élargi pour aller au-delà de la simple salubrité des aliments pour inclure d'autres garanties tels que la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être animal;
- Toute modification de document devrait être motivée par une vision renouvelée du PRSA qui s'harmonise avec les grandes priorités de l'ACIA;
- Les exploitants agricoles modernes et plus jeunes sont plus compétents sur le plan technique que les générations précédentes, et sont mieux équipés en informations et technologies modernes pour gérer leur exploitation. À ce titre, leurs programmes d'assurance doivent s'adapter pour que tous les documents, modèles, manuels et toutes les listes de contrôle soient disponibles en ligne, voire dans le nuage;
- On s'inquiète du fait que, dans certains cas, des problèmes d'interprétation ont été soulevés dans différentes provinces et différents territoires, nécessitant une décision du PRSA. Ces clarifications doivent être saisies et intégrées dans les manuels;
- Les manuels et les documents du programme devraient être modernisés pour refléter les nouvelles réalités de 2022, y compris les exigences de l'industrie pour d'autres programmes d'assurance;
- Il n'y a rien dans aucun des manuels qui fournisse des directives au-delà de la phase de maintien de la reconnaissance de soixante mois, de sorte qu'une fois à ce stade, l'ONI fonctionne sans politique ni instructions écrites claires, car les manuels n'ont pas été mis à jour depuis 20 ans;
- Les manuels devraient inclure des calendriers et des délais précis pour achever chaque phase du programme, pour les examens techniques et les vérifications, afin de rendre le processus transparent, normalisé et équitable pour toutes les ONI;
- Les manuels sont un mal nécessaire, mais heureusement que nous les avons;

- Les révisions et les mises à jour des manuels doivent être coordonnées avec toutes les partenaires du programme, soit le PRSA, l'ACIA, l'industrie, les ONI et les spécialistes en la matière FPT;
- Envisagez de procéder à une révision des manuels pour les rendre moins lourds, de les réécrire en langage clair, de les numériser et de les mettre à disposition en ligne. Aucun classeur à documents en papier!

### **Documents de politique et de protocole FTP**

- Ce ne sont pas toutes les partenaires qui connaissent ces documents, car ils régissent les modalités de l'adhésion des gouvernements provinciaux et territoriaux du PRSA et leur engagement à fournir des spécialistes techniques pour procéder aux examens;
- Ces documents sont bien rédigés et clairs, mais pourraient bénéficier d'une révision afin de mieux définir les rôles et les responsabilités (ceux du fédéral par opposition à ceux des provinces et des territoires), de clarifier les nouvelles lignes directrices et les exigences changeantes des gouvernements provinciaux/territoriaux, et de renouveler l'adhésion au programme;
- Veiller à ce que ces documents soient évolutifs ou perpétuels s'est avéré un défi, car l'adoption par les provinces et les territoires ainsi que leur participation n'ont pas été faciles à maintenir, en partie à cause du roulement du personnel et du manque de connaissances sur le programme par les institutions;
- Ces manuels sont des documents fondamentaux, mais ils pourraient être condensés en un seul manuel, et devraient inclure un résumé et une description complète du programme, une table des matières, et d'autres dispositifs pour les rendre plus accessibles (conviviaux), peut-être en les mettant en ligne;
- L'amélioration des interactions et des communications plus fréquentes entre l'ACIA et les homologues FPT favoriserait l'adoption du PRSA. L'existence d'un document de politique ou de protocole datant de 20 ans est désormais de l'histoire ancienne et, sans une interaction plus fréquente, il deviendra obsolète, surtout lorsque le taux de rotation est élevé à l'échelle provinciale/territoriale;
- Numériser tout, et aller en ligne.

### **Maintien de la reconnaissance (MR)**

- Suggérer d'adopter une approche de gestion des risques pour le MR, en examinant de manière plus approfondie les aspects du programme qui présentent un risque plus élevé;
- Accélérer le processus de révision en n'examinant que les aspects du programme qui ont été modifiés ou qui sont nouveaux, et examiner ponctuellement les autres aspects;
- Une fréquence de 20, 40 et 60 mois, c'est bien; mais que se passe-t-il après soixante mois? Cela n'est pas établi dans le programme.
- Sans ces examens rigoureux, le programme serait vulnérable et dénué de sens;
- Le maintien de la reconnaissance garantit que les gouvernements provinciaux et territoriaux participent par l'entremise de leurs spécialistes en la matière; toutefois, le calendrier et la disponibilité de ces ressources constituent un défi;

## Communications et image

- Il y a un manque d'intégration des flux de communication parmi et entre les entités participant aux programmes d'assurance et le gouvernement fédéral;
- Le PRSA pourrait bénéficier d'une communication accrue avec les partenaires du programme afin de s'assurer de leur adhésion, de leur participation et de leur soutien au programme, et de permettre l'amélioration du programme et le partage des pratiques exemplaires;
- Le plus grand obstacle à la survie du PRSA est qu'il est un secret bien gardé. Le programme a besoin d'une plus grande visibilité au sein de l'ACIA et des autres ministères, et d'être accepté comme un programme volontaire et dirigé par l'industrie qui illustre ce que peut être la collaboration entre le gouvernement et l'industrie;
- La création d'un logo ou d'une icône propre au PRSA serait d'un grand intérêt pour certaines ONI afin de les aider dans leurs efforts de marketing; cependant, l'utilisation inconsidérée d'un tel logo pourrait nuire au programme si, par exemple une ONI a obtenu une reconnaissance complète, mais que ses membres ne mettent pas en œuvre le programme et les pratiques à l'exploitation. Comment un consommateur pourrait-il savoir si le produit qu'il achète provient d'un producteur ayant mis en place un programme d'assurance ou non?
- Toute considération relative à l'image devrait également prendre en compte le degré de reconnaissance que l'ONI a atteint et maintient, p. ex. ET1, ET1 et ET2, ou une reconnaissance complète, et si cette image peut entrer en concurrence avec celle du programme d'une ONI;
- Les ONI ont fait part de leur frustration de devoir éduquer les autres ministères (y compris AAC) au sujet du PRSA, et ne comprennent pas pourquoi ils ne le connaissent pas, surtout qu'il existe depuis deux décennies;
- La communication est insuffisante parmi et entre les intervenants (ONI et ACIA), et n'a cessé de diminuer au fil des ans;

## Autres programmes et duplication

- Il existe d'autres programmes de salubrité alimentaire du même type, comme le GFSI, qui est reconnu par l'ACIA et qui est en fait une certification de certifications. D'autres programmes de certification en matière de salubrité des aliments, tels que BRC, SQF et FSSC 22000, sont tous des programmes de certification de salubrité des aliments reconnus par le GFSI, qui fait autorité en matière de certification internationale Les programmes privés entraînent des coûts plus élevés et peuvent avoir des intentions cachées;
- S'il existe d'autres programmes, ils ne sont pas nécessairement plus pertinents ou plus souples que le PRSA;
- Des programmes tels que le Red Tractor du Royaume-Uni sont largement connus, notamment en Europe, mais de nombreux pays exigent une reconnaissance par le gouvernement et non privée et une vérification indépendante. L'inquiétude suscitée par des programmes tels que le Red Tractor est de savoir qui effectue les vérifications, et s'il s'agit simplement de vérifications internes qui peuvent être moins rigoureuses;

- Il existe d'autres programmes du secteur privé, comme la National Sanitation Foundation (NSF), qui offrent une certification mondiale pour l'initiative de salubrité alimentaire (comme la GFSI), mais ils sont complexes et coûteux et ce n'est que si vous êtes obligé d'avoir ce niveau de certification que vous assumerez le coût supplémentaire et la charge administrative;
- On craint qu'un programme d'assurance privée ne soit pas aussi largement ou universellement accepté qu'un programme reconnu par un gouvernement fédéral;
- La tendance est à l'adoption de programmes volontaires d'assurance par des tiers (gratuits – et non privés), car ils sont plus souples et plus réactifs. D'après ce que nous savons du Red Tractor, il suffit de quelques personnes du gouvernement pour le faire fonctionner, car il est géré par une organisation tierce. Le gouvernement maintient une surveillance en raison du partage des données;
- D'autres programmes d'assurance peuvent exister au Canada, mais ils s'adressent davantage au secteur de la transformation des aliments qu'à celui des producteurs;
- Tout autre programme devrait être accompagné d'une reconnaissance du gouvernement fédéral pour être attrayant ou meilleur;
- Pour être utile, toute solution de rechange devrait avoir une portée nationale, être abordable et bénéficier de la reconnaissance du gouvernement;
- Il n'y a pas de véritable concurrent au PRSA au Canada. D'autres programmes privés et plus coûteux existent, mais la transparence de leur processus d'examen et de vérification n'est pas aussi valorisée que celle du gouvernement fédéral;
- L'examen par le gouvernement fédéral d'un programme de salubrité des aliments dirigé par l'industrie qui intègre les exigences provinciales et territoriales est considéré comme préférable à un simple programme élaboré par le gouvernement provincial ou territorial;
- Le programme Agri-assurance d'AAC soutient et finance l'industrie pour qu'elle élabore, vérifie et intègre des systèmes d'assurance afin de répondre aux exigences du marché et de la réglementation, y compris la salubrité des aliments;
- Les programmes GFSI, Red Tractor (Royaume-Uni) (et d'autres programmes du secteur privé) offrent chacun des caractéristiques uniques, mais sont pour la plupart complémentaires au PRSA, et ne font pas double emploi avec lui;
- Les ONI sont très intéressées par la reconnaissance par le gouvernement fédéral de tous leurs programmes d'assurance et accueilleraient favorablement une approche similaire à ce que le PRSA offre pour la salubrité des aliments. En incluant plusieurs programmes d'assurance dans un programme plus large, on éviterait de multiplier les vérifications des différents programmes d'assurance mis en place, ce qui réduira les coûts et fera gagner du temps;
- Même s'il y a un certain chevauchement avec d'autres programmes d'assurance, cela ne fait que renforcer la capacité des ONI et des exploitants, mais ce n'est pas nécessairement la manière la plus efficace de fonctionner;
- S'il y a un dédoublement ou un chevauchement, ce serait avec la GFSI, donc il faudrait peut-être examiner cela;

- Il peut y avoir double emploi si le fait d'avoir différents produits avec la même exploitation (p. ex. produits laitiers, fruits et légumes, autres) nécessite des programmes d'assurance distincts;
- Il existe des programmes d'autres pays qui incluent plusieurs programmes d'assurance dans un cadre de programme global, et cela pourrait être une option pour les ONI canadiennes; cependant, ils sont très coûteux et difficiles à maintenir;

### Lacunes du programme

- Le PRSA n'est pas assez complet sur le marché actuel. La portée du programme doit être élargie pour inclure d'autres exigences du programme d'assurance. Les entreprises et les producteurs veulent que toutes leurs activités soient regroupées dans un seul programme, et que ce programme soit reconnu;
- Le démarrage et l'investissement sont rigoureux au départ, d'où la nécessité d'éduquer et d'encourager les ONI et les producteurs à s'en tenir au programme;
- La mesure de l'incidence et du succès se concentre sur l'idée initiale que chaque ONI obtienne une reconnaissance complète du programme; cependant, la réalité est que certaines ONI ne veulent pas ou n'ont pas besoin d'une reconnaissance complète, mais ont et maintiennent une reconnaissance partielle (ET1 et/ou ET2), mais il semble que cela soit découragé;
- Manque de clarté quant à la possibilité d'avoir et de conserver une reconnaissance partielle. Cela crée une confusion avec les ONI qui ont achevé la reconnaissance complète. Une certaine distinction est nécessaire. Une ONI bénéficiant d'une reconnaissance totale et obligeant ses membres à appliquer le programme dans leurs exploitations se sent lésée lorsqu'une autre ONI ne bénéficiant pas d'une reconnaissance totale (ou qui n'oblige pas ses membres à utiliser le programme dans l'exploitation) affirme faire partie du même programme. Peut-être faut-il intégrer au programme une certaine variation de statut (p. ex. niveau bronze, niveau argent, niveau or);
- Toutes les ONI n'obligent pas leurs membres (producteurs) à mettre en œuvre le PRSA dans leur exploitation;
- L'ACIA ne fait pas respecter les délais d'achèvement d'une phase de mise en œuvre du programme et d'examen technique, de sorte que les ONI peuvent prendre deux fois plus de temps pour achever une étape que ce qui était prévu à l'origine;
- Certains considèrent que le programme est trop structuré et que des changements devraient être apportés pour le rendre plus agile;
- La principale faiblesse du PRSA est le manque de reconnaissance interne au sein de l'ACIA et du gouvernement. Le programme n'est pas très connu à l'interne ni apprécié. Le PRSA doit être plus étroitement harmonisé avec les priorités actuelles de l'ACIA;
- Une reconnaissance complète n'est pas nécessairement utile si vous ne visez pas les marchés internationaux;
- Certaines organisations de producteurs ont comparé leurs programmes de salubrité des aliments, p. ex. CanadaGAP, sur d'autres programmes internationaux comme la GFSI. Bien que

cela ne s'applique qu'à un sous-ensemble d'ONI qui peut bénéficier de la GFSI, il est nécessaire d'harmoniser les processus de vérification GFSI et le PRSA afin d'éviter les doublons;

### **Possibilités d'amélioration**

- Le champ d'application du PRSA doit être élargi pour intégrer d'autres exigences du programme d'assurance, telles que la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être animal;
- Le PRSA n'a pas été mis à jour depuis sa création il y a 20 ans. Si des ajustements ont été faits sur-le-champ, ils devraient être officiellement intégrés au programme en tant que pratiques exemplaires;
- Le PRSA devrait définir sa politique pour savoir si la reconnaissance complète devrait être une exigence pour participer au programme, ou si l'examen de la phase ET1 et/ou ET2 est suffisant dans certains cas;
- Pour les ONI qui reçoivent une reconnaissance complète, le PRSA devrait fixer un pourcentage obligatoire de membres de l'ONI qui doivent mettre en œuvre le programme dans leur exploitation afin de conserver leur statut de reconnaissance. Cette exigence devrait être négociée par l'ACIA, l'ONI, les gouvernements FPT et d'autres partenaires du secteur. En l'absence de cette politique, un consommateur ou détaillant ignore si la denrée qu'il achète a été produite dans une exploitation dotée d'un système de salubrité des aliments reconnu;
- Renforcer (et renouveler) les relations avec les parties prenantes du programme, notamment les partenaires FPT. Cette relation s'est dégradée avec la réduction du personnel de l'ACIA et la disparition de mécanismes tels que le groupe de travail (consortium d'intervenants);
- Envisager des incitations supplémentaires pour motiver à la fois les ONI et les producteurs à adhérer au programme. Cela peut nécessiter un élargissement du mandat et de la portée du programme;
- Rechercher s'il existe des incohérences dans l'application du programme dans les différentes provinces et différents territoires, découlant des différentes règles et exigences réglementaires provinciales ou territoriales qui sont apparues depuis la création du PRSA;
- Améliorer la documentation du programme, en la simplifiant et en la mettant en ligne;
- Améliorer la communication au sein de l'ACIA et des autres ministères au sujet du PRSA. C'est une histoire à succès méconnue;
- Répertoire centralisé d'informations sur les participants au programme où les ONI peuvent assurer le suivi de leurs progrès et voir l'apprentissage et l'expérience des autres ONI, et où ils peuvent s'engager mutuellement à communiquer les leçons apprises et les pratiques exemplaires (transparence);
- Tenir compte du roulement du personnel et de la nécessité de planifier la relève, surtout au sein de l'ACIA.
- L'industrie a déjà commencé à élargir la portée de ses programmes d'assurance. Le PRSA devrait donc mettre à jour son programme afin d'inclure le contenu d'autres programmes d'assurance en lien avec la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être des animaux, afin que les producteurs ne travaillent qu'avec un seul programme et non plusieurs, et que la reconnaissance puisse englober tous ces aspects;



- Renforcer le programme en appliquant des délais plus rigoureux pour l'achèvement des phases afin de motiver les ONI à poursuivre le processus;
- Présenter un statut de reconnaissance à plusieurs niveaux qui permet une reconnaissance complète et une reconnaissance partielle. Cela permettrait à l'ACIA de continuer à satisfaire la diversité des exigences des ONI;
- Moderniser le programme en élargissant son mandat et en numérisant tous les documents et manuels actuels (et futurs) du programme, et en les mettant en ligne;
- Mieux faire connaître et promouvoir le programme, tant en interne au sein du gouvernement qu'auprès de toutes les partenaires, afin de le rendre plus visible;

## Résumé des recommandations

Résultant d'un consensus de points de vue provenant d'entrevues menés avec des informateurs clés, les conclusions et recommandations suivantes sont formulées à l'intention de l'équipe de gestion du PRSA, de l'ACIA et d'AAC pour qu'ils les examinent. Les recommandations se répartissent en deux catégories : les recommandations principales et les recommandations secondaires :

### Recommandations principales

1. Le PRSA reste un programme de salubrité des aliments très respecté et efficace, dont la reconnaissance par le gouvernement est convoitée par les ONI et leurs membres, et qui est exigé par les intervenants en aval, notamment les détaillants, les grossistes, les chaînes de restaurants et les consommateurs. Cependant, le PRSA ne s'est pas adapté aux demandes de l'industrie. Pour conserver sa pertinence, le PRSA devrait élargir son champ d'action afin d'inclure d'autres programmes d'assurance, notamment sur la biosécurité, la traçabilité, la durabilité et le bien-être animal, dans un programme global, et obtenir des ressources supplémentaires pour l'expansion et la poursuite du programme. Il n'existe pas de solution de rechange viable au PRSA au Canada, et comme les ONI sont déjà fortement investies dans ce programme, elles souhaitent vivement qu'il soit poursuivi et étendu. Avec un champ d'application élargi, les ONI sont convaincus que l'adoption du programme par les ONI et les producteurs augmentera;
2. L'élargissement du mandat du PRSA devrait être entrepris en collaboration avec toutes les partenaires, soit les ONI, les représentants de l'industrie et les spécialistes en la matière FPT, afin de veiller à ce que les nouvelles directives, règles et pratiques exemplaires de l'industrie sont incluses dans le cadre élargi du programme et que les rôles et responsabilités respectifs de chaque partie sont actualisés et compris;
3. L'équipe de gestion du PRSA devrait convaincre la haute direction de l'ACIA de la nécessité d'accroître la visibilité du PRSA, en soulignant les réalisations du PRSA et solliciter son soutien pour accroître la sensibilisation au programme au sein de l'Agence elle-même, des autres ministères, d'AAC et de Santé Canada. Le PRSA est une réussite et illustre un exemple de collaboration efficace entre l'industrie et le gouvernement. Le PRSA a permis que des programmes de salubrité des aliments soient élaborés et mis en œuvre par les ONI et soumis à l'examen du gouvernement fédéral pour obtenir une reconnaissance totale ou partielle de la part du gouvernement, et dont l'application volontaire ultérieure par l'ONI respectives dans des dizaines de milliers d'exploitations agricoles à la grandeur du pays a donné au gouvernement fédéral un accès et une influence sans précédent à l'échelle de l'exploitation agricole, laquelle ne relève généralement pas de sa compétence;
4. Avec l'approbation et l'engagement d'élargir le mandat du PRSA pour inclure d'autres composantes du programme d'assurance, le budget global du programme devrait être augmenté pour garantir qu'il dispose des ressources appropriées. À ce moment-là, l'examen, la mise à jour, la rationalisation et la numérisation de tous les documents et manuels de programme existants et futurs pour les

rendre disponibles en ligne avec la fonctionnalité appropriée afin d'améliorer l'efficacité administrative pourraient être prioritaires;

5. Le PRSA devrait envisager d'offrir une reconnaissance aux ONI qui terminent et maintiennent les phases d'examen technique (ET1) et/ou d'examen administratif (ET2), mais qui choisissent de ne pas opter pour une reconnaissance complète parce qu'elle n'est pas requise par l'industrie, ou pour d'autres raisons, tant qu'on s'engage à respecter toutes les exigences du maintien de la reconnaissance.

### **Recommandations secondaires**

1. Le PRSA devrait explorer avec l'ACIA la manière dont le programme devrait être incorporé aux cadres de résultats ministériels de l'ACIA et à d'autres pratiques de mesure du rendement, afin d'accroître la sensibilisation et la visibilité du programme.
2. Le PRSA devrait se demander si l'image associée à la reconnaissance complète est bénéfique à certaines ONI et mérite d'être prise en considération, ou s'il est suffisant de soutenir davantage l'image des programmes individuels des ONI. Si une proposition d'image est envisagée, il faudra examiner dans quelles circonstances une marque peut être utilisée, et si elle est limitée aux ONI ayant reçu une reconnaissance complète et dont les membres sont obligés de mettre en œuvre le programme à l'exploitation.
3. Le PRSA devrait instaurer des délais obligatoires pour l'achèvement des différentes phases de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision du programme, avec la réserve que si ces délais ne sont pas respectés, l'ONI doit recommencer le processus.
4. Pour améliorer l'efficacité du programme, le maintien de la reconnaissance et les examens continus devraient adopter une approche de gestion des risques pour axer les examens sur les éléments associés aux risques les plus élevés, se concentrer sur les aspects du programme qui sont nouveaux ou qui ont connu des changements depuis le dernier examen, et revoir de façon ponctuelle les parties du programme qui ont été examinées précédemment et reconnues dans le passé.

## ANNEXE A : Description du PRSA

Le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments comprend le PRSA à la ferme (PRSAF) et le PRSA en aval de la ferme, qui offrent une reconnaissance par le gouvernement des systèmes de salubrité des aliments à la ferme et en aval de la ferme élaborés et mis en œuvre par des organisations nationales de l'industrie afin :

- d'améliorer la salubrité des aliments;
- de préserver la confiance des consommateurs canadiens;
- de faciliter l'accès aux marchés.

Le PRSA est dirigé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) avec la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères.

L'obtention de la reconnaissance par un programme indique qu'il s'agit d'un programme élaboré à l'aide d'une approche systémique et préventive préservant la salubrité alimentaire, et fondé sur des normes reconnues internationalement (principes HACCP). Elle indique également que le programme est conforme aux lois, aux politiques et aux protocoles fédéraux, provinciaux et territoriaux et qu'un système de gestion de la salubrité des aliments a été mis en œuvre de manière efficace et cohérente.

En fournissant un cadre de reconnaissance qui favorise les programmes nationaux vérifiables de salubrité des aliments fondés sur les principes HACCP et dirigés par l'industrie, l'ACIA peut réaliser son objectif de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada tout au long de la chaîne alimentaire.

Les organisations nationales peuvent soumettre leur système de salubrité des aliments au PRSA pour un examen technique.

Source : <https://inspection.canada.ca/food-safety-for-industry/archived-food-guidance/safe-food-production-systems/food-safety-enhancement-program/recognition-program/fra/1299860970026/1299861042890>

## ANNEXE B : Liste des documents

N°	Documents examinés
1	Protocole d'entente (PE) dans le cadre du Partenariat agricole canadien pour les systèmes d'assurance et l'accès aux marchés entre Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
2	Manuel du programme de reconnaissance de la salubrité des aliments en aval de la ferme du PRSA de l'ACIA
3	Manuel des procédures de reconnaissance du PRSA de l'ACIA
4	v5 de l'examen de fin d'exercice de la 3e année du PCA (exercice 2020-2021) du PRSA
5	Présentation de l'aperçu actuel du PRSA de février 2020 (présentation PPTX)
6	Document de politique de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme FPT du PRSA
7	Protocole de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme FPT du PRSA

## ANNEXE C : Liste des personnes interrogées

N°	NOM	Coordonnées	DATE DE L'ENTRETIEN
1	Martin Fournier	Agent principal de programme - Programme Agri-assurance / Agriculture et Agroalimentaire Canada	21 déc. 2021
2	Mylène Rochon	Agence canadienne d'inspection des aliments	22 déc. 2021
3	Tim Mellor	Coordonnateur régional du PRSA de l'Ontario	23 déc. 2021
4, 5, 6	ÉQUIPE ACIA-PRSA : Wassim Khoury Shondi MacDonald Meaghan Theophilopoulos	Rôles : Gestionnaire national Chef d'équipe, politique et programme Conseiller (PRSA)	7 janv. 2022
7	Forrest Scharf	Gouvernement de la Saskatchewan, spécialiste provincial, cultures fruitières, direction des cultures et de l'irrigation, ministère de l'Agriculture	7 janv. 2022
8	Steve Leech	Directeur de la salubrité alimentaire et des animaux  Les Producteurs de poulet du Canada	13 jan. 2022
9	Viki Sikur	Agent de la salubrité alimentaire  Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	14 janv. 2022
10	Heather Gale	Directrice exécutive du programme CanadaGAP®	17 janv. 2022
11	Monika Frank-Ruediger	Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et du Développement économique rural de l'Alberta	18 janv. 2022
12	Wayne Du	Direction du développement des systèmes de salubrité alimentaire, ministère de l'Agriculture de l'Ontario	20 janv. 2022
13	Connie Kehler	Canadian Herb, Specialty Agriculture & Natural Health Products Coalition	25 janv. 2022

## ANNEXE D : Questions destinées aux personnes interrogées

<p style="text-align: center;"><b>PRSA – ACIA</b> <b>Questions de l'entretien</b></p>
---

Personne interrogée :

Intervieweur : Ben Toeg, analyste commercial principal

Date : Jour de la semaine, XX Mois, 202X – xx:xx am/pm

---

### 1. MOT D'OUVERTURE

- Un peu à propos de moi...

### 2. OBJET DE L'ENTRETIEN - Évaluation du « Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments » de l'ACIA

- Pourquoi procédons-nous à une évaluation maintenant?
- Nombre de participants (personnes interrogées) – partenaires
- Présentez la structure de l'entretien. 1) Pertinence du programme, 2) Efficacité du programme, 3) Incidence du programme, 4) Autres questions ou préoccupations en suspens.
- Parlez-moi de vous, de votre rôle, de vos fonctions, de la durée de votre poste, de votre expérience du PRSA.
- En réfléchissant à votre rôle, discutons d'abord de la pertinence du programme de votre point de vue.

### 3. PERTINENCE DU PROGRAMME

3.1. De quelle manière les résultats du programme de reconnaissance de la salubrité des aliments sont-ils atteints?

3.1.1. À votre avis, qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer le programme?

3.2. Pensez-vous que le PRSA est pertinent?

3.2.1. Quels sont les principaux avantages du PRSA?

3.2.2. Existe-t-il d'autres programmes que le PRSA (p. ex. les normes certifiées de Red Tractor du Royaume-Uni) qui sont plus pertinents (pour votre industrie) que le PRSA?

3.2.3. Quels sont-ils?

3.2.4. Qu'est-ce qui rend ces autres programmes plus pertinents?

3.2.5. En quoi sont-ils meilleurs que le PRSA?

3.2.6. Quelles sont les principales faiblesses du PRSA qui pourraient le rendre moins pertinent?

3.2.7. Quelles sont les possibilités de rendre le PRSA plus pertinent?

- 3.3. Pensez-vous que le PRSA représente une bonne valeur pour une organisation sectorielle nationale (ou équivalente)? Dans l'affirmative, pourquoi? Dans la négative, pourquoi?
- 3.4. Les membres/clients de l'ONI demandent-ils une certification du gouvernement fédéral pour leurs pratiques en matière de salubrité des aliments?
- 3.5. Les membres/clients de l'ONI souhaitent-ils que le gouvernement fédéral reconnaisse leur programme de salubrité des aliments ou est-il suffisant de respecter les exigences du programme de l'organisation nationale?

#### 4. EFFICACITÉ

- 4.1. En général, pensez-vous que le PRSA est administré de manière efficace?
  - 4.1.1. Quels sont les principaux défis ou obstacles concernant la mise en œuvre du PRSA? Comment les surmonter?
  - 4.1.2. Quels changements apporteriez-vous à l'administration du processus pour le rendre plus efficace et plus simple?
- 4.2. En ce qui concerne les documents fournis par l'ACIA au sujet du PRSA, le **manuel du programme de reconnaissance** fournit-il aux organisations sectorielles nationales (ou l'équivalent) les outils et les instructions nécessaires à l'élaboration et à l'examen des documents de gestion technique et administrative d'un programme de salubrité des aliments fondé sur les principes HACCP et les exigences ISO?
  - 4.2.1. Le contenu du manuel de procédures est-il présenté de manière claire, concise et précise?
  - 4.2.2. Quelles suggestions avez-vous à faire pour améliorer le manuel du programme de reconnaissance afin de le simplifier et de le rendre moins contraignant?
  - 4.2.3. Y a-t-il des redondances dans le manuel qui devraient être supprimées ou revues?
- 4.3. Un autre document clé préparé par l'ACIA est le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments « **Manuel des procédures de reconnaissance** ». Ce manuel fournit-il suffisamment d'indications sur les procédures qui gèrent le PRSAF?
  - 4.3.1. Le contenu est-il présenté de manière claire, concise et précise?
  - 4.3.2. Quelles suggestions avez-vous à faire pour améliorer le manuel de procédures afin de le simplifier et de le rendre plus facile à consulter?
- 4.4. Un autre document clé est le **Document de politique fédérale – provinciale – territoriale** du PRSA. Décrit-il clairement les rôles des différents participants en jeu dans la reconnaissance d'un programme national de salubrité des aliments basé sur le HACCP?

- 4.4.1. Quelles suggestions, le cas échéant, avez-vous à faire pour renforcer ce document de politique?
- 4.5. Un document connexe est le **Document de protocole fédéral – provincial – territorial** du PRSA, qui définit les étapes à suivre pour obtenir la reconnaissance du programme, notamment les examens techniques, les évaluations de la mise en œuvre et le maintien du statut de reconnaissance. Le contenu est-il présenté de manière claire, concise et précise?
  - 4.5.1. Quelles sont vos suggestions pour améliorer le document de protocole afin de le simplifier et de le rendre plus facile à consulter?

## 5. LES RÉSULTATS DU PROGRAMME

- 5.1. Cela fait presque vingt ans que le PRSA a été mis en place. Dans quelle mesure les objectifs et le mandat sont-ils atteints?
- 5.2. Quels avantages pour la clientèle et quelles retombées, prévus ou non prévus, ont résulté de l'exécution du programme?
- 5.3. De quelle façon et dans quelle mesure le programme complète-t-il ou chevauche-t-il d'autres programmes ou fait-il double emploi?
  - 5.3.1. Si un chevauchement existe, menace-t-il l'objectif du maintien du PRSA?
- 5.4. Que peut-on faire pour accélérer le calendrier et réduire le fardeau administratif des ONI (ou l'équivalent) dans la phase d'examen technique afin que leur programme de reconnaissance de la salubrité des aliments vérifié soit reconnu par l'ACIA?
- 5.5. Que peut-on faire pour accélérer la phase de maintien de la reconnaissance, et quelle devrait être la durée de cette reconnaissance une fois accordée? À quelle fréquence un examen technique doit-il être effectué afin de maintenir cette reconnaissance?
- 5.6. Que peut-on faire pour améliorer la communication et l'image de la certification du PRSA du gouvernement fédéral? Une telle initiative serait-elle bien accueillie par les ONI?
- 5.7. Les ressources du programme sont-elles utilisées de façon efficace?
  - 5.7.1. Des ajustements sont-ils nécessaires pour que l'ACIA poursuive le programme?
  - 5.7.2. Existe-t-il d'autres façons plus rentables de mettre en œuvre le programme actuel?
- 5.8. Pensez-vous que la justification et la demande de certification par le gouvernement fédéral des programmes de salubrité des aliments de l'industrie sont suffisantes pour motiver la poursuite du PRSA? Quelle est la valeur ajoutée par la reconnaissance par le gouvernement fédéral?
- 5.9. Le programme produit-il les effets souhaités ou attendus? Comment peut-on en faire la mesure?



6. Mot de la fin

6.1. Pour conclure, avez-vous des idées sur des aspects que nous devrions évaluer et qui n'ont pas été abordés dans cet entretien?

6.2. Avez-vous d'autres suggestions ou recommandations pour l'ACIA concernant le PRSA?

6.3. Merci – et suivi (transmission des résultats de l'évaluation une fois documentés)